



Le 4 octobre 2022

SESSION

Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire

La Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire s'est réunie en Session, le vendredi 30 septembre et le mardi 4 octobre 2022, à la Cité de l'Agriculture, à Orléans, sous la présidence de Philippe Noyau. A cette occasion, les membres ont :

Fait intervenir EDF sur la problématique de l'énergie

Monsieur Jean-Paul COMBÉMOREL, Directeur Action Régionale et Délégué de Bassin chez EDF a présenté, avec son équipe, un panorama, les perspectives et enjeux énergétiques pour la France et la région Centre-Val de Loire. S'en est suivi un focus sur le prix de l'électricité et les possibles opérations de délestage et leurs modalités de mise en œuvre dans l'hypothèse d'un hiver plus rigoureux que la moyenne.

Débatu de la conjoncture et de l'actualité agricoles

La conjoncture agricole de ces neuf premiers mois de l'année 2022 a été marquée par :

- Une hausse du coût de l'énergie, des intrants agricoles et de l'alimentation animale ;
- Le déficit de production fourragère herbacée du 1er semestre qui s'est encore aggravé cet été ;
- Un début de décapitalisation du cheptel tant en viande qu'en lait pour faire face au manque de fourrages et à la hausse des prix de l'alimentation du bétail ;
- Un recul de la sole céréalière et des cultures protéagineuses au profit des oléagineux ;
- Des rendements moyens régionaux allant du "meilleur" (blé dur) au "très insuffisant" (maïs sec et fourrage) ;
- Une baisse sensible de la production de céréales (orge d'hiver exceptée) et de protéagineux ;
- Une production de graines de colza et de tournesol nettement supérieure à la moyenne.

Contact Presse

Chambre d'agriculture du Centre-Val de Loire

Julie Sablé

Julie.sable@centre.chambagri.fr

02 38 71 91 20 – 06 69 49 14 22

centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr



Adopté quatre motions

Cela a conduit l'assemblée à adopter deux motions :

- Une motion sur la conjoncture agricole
- Une motion sur la continuité énergétique
- Une motion sur la planification écologique
- Une motion sur l'installation et la transmission

Pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes fait quatre recommandations dans son rapport :

- Recommandation 1 : Dans un délai d'un an, modifier, compléter et actualiser le règlement intérieur de la Chambre régionale.
- Recommandation 2 : Dans un délai d'un an, mettre en place au niveau de la Chambre régionale d'agriculture et en lien avec les Chambres départementales d'agriculture un suivi, par les instances élues, des effets de la mutualisation sur les dépenses.
- Recommandation 3 : Mettre en place un inventaire physique des immobilisations au sein de la Chambre régionale d'agriculture.
- Recommandation 4 : Pendant la durée du projet stratégique de Chambre, renforcer les moyens nécessaires au développement du soutien à l'agriculture biologique, notamment en grandes cultures.

Les trois premières recommandations seront mises en œuvre avant la fin de l'année. La quatrième a fait l'objet d'une réponse mettant en avant la structuration des chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire pour accompagner le développement de l'Agriculture Biologique.

Approuvé le budget rectificatif 2022 de la Chambre régionale

Le budget rectificatif est équilibré avec un excédent de 5 775 €. Pour rappel, le budget initial était déficitaire de 19 574 €. Des recettes exceptionnelles permettent le retour à l'équilibre. Les services communs Innovation Recherche Développement et Valorisation Bois Territoires sont respectivement dotés de 2 198 379 € et de 19 079 €. Leurs budgets sont à l'équilibre. Les cotisations des Chambres départementales d'agriculture à la Chambre régionale d'agriculture représentent 17% de TAFNB régionale. Le fonds de roulement est de 882 540 € ce qui représente 66 jours de fonctionnement. La trésorerie représente 112 jours de fonctionnement.

Virginie JORISSEN, Directrice de la DRAAF, a clôturé les travaux de la Session.

Contact Presse

Chambre d'agriculture du Centre-Val de Loire

Julie Sablé

Julie.sable@centre.chambagri.fr

02 38 71 91 20 – 06 69 49 14 22

centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr